

La responsabilité sociétale des entreprises,
Effet de mode ou réel enjeu pour l'entreprise aujourd'hui ?
Débat organisé par AgroParisTech Alumni le 25 juin 2019

Animateur :

- **Jean Lebrun**, journaliste, écrivain (prix Goncourt), producteur d'émissions radio.

Intervenants :

- **Nicolas Boquet** (PG 69) : directeur environnement et énergie, Association française des entreprises privées (AFEP).
- **Michel Capron** : professeur émérite des Universités en sciences de gestion, associé à la chaire de Responsabilité sociale et de développement durable de l'Université de Québec à Montréal.
- **Anne Lardoux de Pazzis** (PG 92, ENGREF 96) : responsable (groupe Suez) des secteurs de l'eau urbaine et de la gestion des déchets.
- **Alexis Nollet** : patron d'une petite entreprise de menuiserie (120 salariés), fondateur d'Ulterïa, « écosystème créateur de valeur pour l'homme et le vivant ».

(English version below)

La conférence a commencé par rappeler, avec Michel Capron, le contenu et l'origine de la notion de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ; héritier du paternalisme social ? (Jean Lebrun). En fait, le concept est né aux Etats-Unis dans la deuxième moitié du XX^e siècle, à l'initiative de la société civile, y compris de courants religieux. Il atteint plus tardivement l'Europe, laquelle offrait déjà une législation de protection sociale.

- Accompagnant la vague néo-libérale des années 1980, la RSE apportait donc des dispositions sociales compensatoires à la dérégulation et au capitalisme ainsi rendu apparemment plus sauvage. M. Capron a énuméré quelques uns des 132 textes internationaux sur la matière (OCDE, Commission de l'U.E., ONU ...).
- En France, a rappelé M. Capron, le droit évoque la société, non l'entreprise. Le Code civil, en son article 1833 (tel que modifié par la loi PACTE – Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, adoptée le 11 avril 2019), stipule que : *Toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés. La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.*

Pour M. Boquet et Mme Lardoux de Pazzis, la RSE est d'intérêt surtout pour les grands groupes attentifs à leur image et à leur réputation sociétale. A la pression des résultats financiers immédiats – croissante selon Mme Lardoux de Pazzis -, la RSE oppose l'exigence de résultats durables. Un ancien élève de l'auditoire a contesté la légitimité de la RSE, estimant qu'elle empiétait sur les politiques publiques. Dans sa réponse, M. Boquet a fait valoir l'implication nécessaire des entreprises dans la mise en œuvre des politiques, outre la négociation des réformes et le délai de leur application.

Dans le cas de sa petite entreprise, Alexis Nollet a fait valoir les activités annexes (bergerie, école Montessori...), constituant le projet Ulterïa. Par souci de ses employés, M. Nollet a évoqué son refus de l'offre américaine de reprise, financièrement alléchante mais bardée d'excessives précautions juridiques au goût de M. Nollet.

- Les idées de celui-ci ne semblaient pas opposés à l'ancien socialisme utopiste, voire au parternalisme social évoqué par M. Lebrun.

En observant que la RSE pouvait influencer la capacité de financement des entreprises, M. Boquet et Mme Lardoux de Pazzis ont montré l'influence de la RSE sur la finance. A l'heure actuelle, les placements ISR (Investissement Socialement Responsable) ne sont pas plus rémunérateurs que d'autres mais à terme M. Boquet et Mme Lardoux estimaient que certaines activités, à commencer par les secteurs énergétique et pétrolier, n'échapperaient pas aux exigences environnementales de la RSE.

La frange la plus jeune de l'auditoire, sollicitée par Jean Lebrun, a fait percevoir la demande de valeurs sociétales dans sa recherche d'emplois.

- Si la jeune génération est peut-être moins polarisée politiquement que ses aînés, elle n'en aspire pas moins au sens éthique d'une activité entrepreneuriale responsable.

Après avoir évoqué le rapport Senard/Notat (« Entreprise et intérêt général », 2018), M. Capron notait qu'en France les consommateurs, à en juger par les plus grandes organisations de défense de leurs intérêts, n'étaient guère sensibles à l'exigence de RSE, comparativement à d'autres pays. La prolifération des labels serait une des difficultés en France.

English version

Corporate social responsibility,

A mere fashion effect or real stake for today's companies?

Debate organized by AgroParisTech Alumni on June 25, 2019

The conference began by recalling (Michel Capron) the content and genesis of Corporate Social Responsibility (CSR). Heir of social paternalism? suggested Jean Lebrun. Actually, the concept was sponsored by the civil society, including religious movements, in the United States in the second half of the twentieth century. Given its preexisting social protection, Europe was slower in getting involved.

- *CSR thus suggested compensatory social provisions to the 1980 neoliberal wave, which entrenched the deregulated capitalist system. Mr Capron listed some of the 132 international texts on the subject (OECD, UN Commission, UN ...).*

For Mr. Boquet and Ms. Lardoux de Pazzis, CSR is mostly relevant to large groups, wary of their image and societal reputation. Contrary to the growing urge (according to Mrs Lardoux de Pazzis) of producing immediate financial results - CSR insists on sustainable results. A graduate of AgroParisTech in the audience challenged the legitimacy of CSR, accusing it of encroaching on public policies. In his response, Mr. Boquet emphasized the necessary involvement of companies in the implementation of policies, in addition to their role in negotiating reforms and the timetable for their implementation.

In his small company, Alexis Nollet highlighted its parallel activities (goat rearing, Montessori school ...), which form the Uleria project. Mr. Nollet referred to his refusal of the US takeover offer, determined out of consideration for his employees; the offer was financially tempting but excessively loaded with legal precautions to Mr. Nollet's taste.

- *Mr. Nollet's ideas did not seem far removed from the XIXth century utopian socialism, or even the social parternalism earlier mentioned by Mr. Lebrun.*

Mr. Boquet and Ms. Lardoux de Pazzis pointed out that CSR could influence the financing capacity of companies, showing the influence of CSR on finance. At present, Socially Responsible Investments (ISR in French) are not more attractive than others. Eventually, however, Mr. Boquet

and Mrs. Lardoux believed that certain activities, starting with the energy and oil sectors, would not escape the environmental requirements of CSR.

The younger part of the audience, called upon by Jean Lebrun to express their views, showed their sensitivity to societal values in the selection of their jobs.

- *While the younger generation may be less politically polarized than its older counterparts, it demands ethical purpose in the enterprise.*

After referring to the Senard / Notat report ("Entreprise et intérêt général", 2018), Mr. Capron noted that in France consumers, judging by their larger interest groups, were not sensitive to CSR, compared to other countries. The proliferation of ecolabels may be one of the difficulties in France.